



Hervé Guillaume

Jean-Luc Vuilleminot

La gestion de l'animal en ville

La gestion de l'animal en ville doit s'appréhender en fonction du type d'animaux. La démarche sera différente si l'on souhaite gérer la présence d'animaux de compagnie ou d'animaux plus ou moins sauvages. La prise en compte de l'animal de compagnie en ville vise essentiellement à faciliter la cohabitation entre usagers –possesseurs et non possesseurs-dont l'utilisation de l'espace public peut paraître contradictoire ; il s'agit de gérer des relations humaines, de voisinage, de partage de l'espace public.

Le citoyen utilise l'espace public pour ses différents usages : voirie pour la circulation automobile, piste cyclable pour les vélos, trottoir pour la marche à pied, parc pour la promenade, mais qu'en est-il de la promenade avec son chien ? Comment l'urbaniste ou l'architecte-paysagiste ont-ils pris en compte cet usage de la promenade avec son animal ? Si un usage répété de l'espace public n'est pas prévu, il nécessite une forte tolérance, l'acceptation de la différence ; celle-ci doit être encouragée, mais tous les concepteurs et gestionnaires de l'espace public savent que par exemple, la sécurisation du déplacement à vélo passe prioritairement par l'implantation de pistes cyclables et si la tolérance doit prévaloir, la cohabitation entre la voiture et le vélo reste délicate, il en est de même pour la promenade avec son chien.

Gérer l'animal de compagnie en ville passe par la reconnaissance de l'usage de la promenade sur l'espace public. Cela peut s'exprimer par l'aménagement d'espaces de détente pour l'animal ; ce sont les aires d'ébats ou les caniparcs qui seront, selon les contraintes du site, clôturés ou pas. Ces espaces ne doivent en aucun cas devenir des « réserves » exclusivement dédiés à un usage ; ils restent des lieux de

tolérance où chaque usager est accueilli, mais le chien y est accepté libre de sa laisse. Cet espace est réglementé, mais le chien restera toujours sous l'entière responsabilité de son maître qui doit évaluer la capacité de son animal à cohabiter avec ses congénères, parfois l'utilisation d'une muselière limitera les conséquences liées à un comportement agressif.

L'aménagement de ce type d'espace permet aussi de regrouper le public des possesseurs de chiens et de faire passer un certain nombre de messages qui touchent à l'éducation de l'animal, aux règles à respecter et aux obligations hygiéniques.

Inventer une nouvelle urbanité

La gestion de l'animal en ville offre l'occasion aux collectivités locales de retrouver du lien social dans les relations entre usagers et gestionnaires. Partout, on constate une distanciation relationnelle entre gestionnaire et usagers d'un même espace ; le lien s'est distendu, la relation verbale a disparu ou elle est devenue agressive, culpabilisatrice ; on ne se parle plus, on ne s'écoute plus, on se stigmatise.

Les agents des collectivités peuvent décider d'initier des processus de conciliation entre usagers en développant la médiation. La médiation, prise en charge par les agents de terrain dès lors qu'ils ont reçu une formation adéquate, permet de communiquer positivement auprès des usagers, ré-assure les agents qui prennent conscience de leur capacité à faire évoluer les comportements par le dialogue, l'échange, l'explication du « mode d'emploi » de l'espace public.

Cette démarche de prise en compte de la place de l'animal en ville, porte en elle un enjeu qui va bien au-delà de la lutte contre les déjections canines telles que de nombreuses collectivités l'appréhendent, il s'agit d'inventer un nouveau « contrat » d'occupation de l'espace public où les agents de la collectivité auront un rôle pédagogique majeur.